

Georges LAVAU [1918-1990]

Juriste français, professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris

(1971)

“Partis et systèmes politiques :  
interactions et fonctions.”

**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES**

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

*Les Classiques des sciences sociales* est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêtaient leur 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée avec le concours de Pierre Patenaude, bénévole, professeur de français à la retraite et écrivain, Lac-Saint-Jean, Québec.  
[http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles\\_equipe/liste\\_patenaude\\_pierre.html](http://classiques.uqac.ca/inter/benevoles_equipe/liste_patenaude_pierre.html)  
Courriel : [pierre.patenaude@gmail.com](mailto:pierre.patenaude@gmail.com)

à partir du texte de :

Georges LAVAU

**“Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions.”**

In *Sociologie politique. Tome 2*, pp. 175-195. Textes réunis par Pierre Birnbaum et François Chazel. Paris : Librairie Armand Colin, 1971, 346 pp. Collection U<sub>2</sub>, sociologie politique.

M. Pierre Birnbaum nous a accordé le 28 septembre 2010 son autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Pierre Birnbaum : [birnbaum@univ-paris1.fr](mailto:birnbaum@univ-paris1.fr)

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5” x 11”.

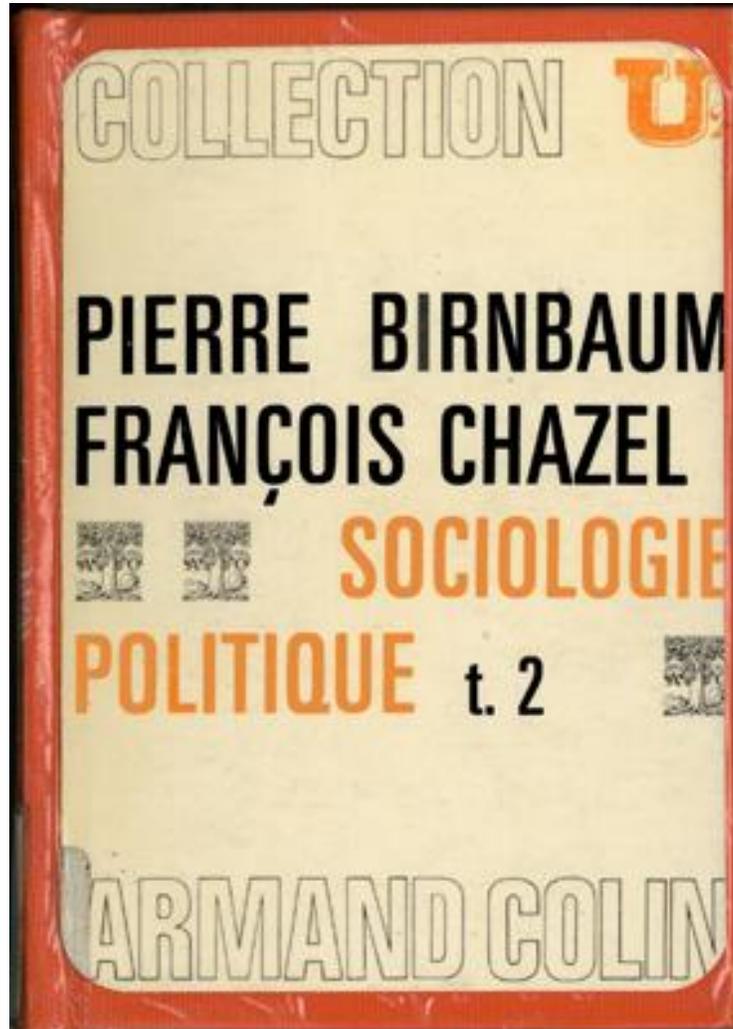
Édition numérique réalisée le 30 décembre 2020 à Chicoutimi, Québec.



## Georges LAVAU [1918-1990]

Juriste français, professeur à l'Institut d'Études politiques de Paris

“Partis et systèmes politiques :  
interactions et fonctions.”



In *Sociologie politique. Tome 2*, pp. 175-195. Textes réunis par Pierre Birnbaum et François Chazel. Paris : Librairie Armand Colin, 1971, 346 pp. Collection U<sub>2</sub>, sociologie politique.

**Note pour la version numérique :** La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[175]

*Sociologie politique.**Tome 2.***“Partis et systèmes politiques :  
interactions et fonctions.”****Georges LAVAU**

Toutes les analyses demeurées classiques des régimes et des sociétés politiques — de Tocqueville à André Siegfried en passant par Bryce et Laski — ont consacré de longs développements aux partis politiques de ces sociétés.

Il fut même un temps — qui n’est pas si lointain — où l’on tendit à considérer qu’une analyse fouillée des partis et du *party System* fournissait la clé principale, sinon exclusive, des régimes et des caractéristiques de leur fonctionnement, de même qu’elle permettait de passer à leur analyse comparative. Pour ne citer qu’un nom, Maurice Duverger fut, en France, assez représentatif de cette tendance. C’est de cette époque qu’on peut dater la vogue de ces typologies des régimes et des systèmes politiques à partir des *party Systems* : régimes à partis uniques ou hégémoniques, régimes à dualité de partis, régimes à pluralité de partis, etc.

Si l’on voulait poursuivre cette périodisation simplifiée de l’analyse politique, on pourrait dire que depuis cinq ou six ans, nous connaissons une nouvelle période caractérisée au contraire par un relatif désintérêt pour l’analyse des partis. Cela n’est pas seulement dû à l’approche behavioraliste <sup>1</sup>, mais plus encore sans doute à l’emploi de plus en [176]

---

<sup>1</sup> La preuve en est fournie par Samuel ELDERSVELD qui, selon une approche strictement behavioriste, a écrit un excellent livre sur les partis politiques aux U.S.A., *Political Parties, A Behavioral Analysis*, Chicago, 1964.

plus répandu, dans l'étude des systèmes politiques, de l'analyse structuraliste-fonctionnaliste, de l'analyse systémique et de l'analyse culturaliste. Ce n'est certes pas que, dans les études menées selon ces méthodes d'analyse, les partis politiques soient passés sous silence <sup>2</sup>, mais on ne s'y intéresse que marginalement. Ou bien on ne s'intéressera à eux que dans la mesure où ils ont un comportement significatif à l'égard des exigences fonctionnelles du système politique : or les partis politiques ne remplissent pas tous — et, en tout cas, pas *nécessairement* des fonctions du système. Ou bien les partis politiques seront considérés comme des agents (parmi d'autres et sur le même plan qu'eux) des processus d'interaction qui permettent au système politique de persister et de s'adapter aux changements de l'environnement. Ou bien encore les partis politiques seront traités comme les reflets ou les agents de cristallisation des cultures et des sub-cultures politiques.

Ce déplacement de l'attention peut s'expliquer par d'autres raisons que les variations des modes et des engouements de la communauté académique.

Il peut s'expliquer notamment par le fait qu'une bonne partie des analyses politiques contemporaines est consacrée aux conditions du développement politique, notamment dans les nouveaux États : on sera alors sensible au fait que, dans ces nouveaux États, ou bien les partis politiques sont encore à peine formés, ou bien ils se confondent plus ou moins largement avec les appareils d'État ; mais, en toute hypothèse, les partis politiques apparaissent rarement comme les instruments principaux du développement politique.

[177]

D'une façon plus générale, le champ couvert par l'étude des partis politiques s'est trouvé, au cours des dernières années, fortement réduit par les problèmes auxquels entendent répondre la plupart des analyses politiques. Ces problèmes sont, de plus en plus, ceux de la « capacité » (*capability*) des systèmes politiques, de leur adaptabilité, de leur stabilité. Il s'agit presque toujours d'examiner comment tel système donné parvient à « résoudre » les exigences du *pattern maintenance*, du *goal attainment*, de l'*adaptation*, etc. C'est donc à peu près

---

<sup>2</sup> Voir, par exemple, l'excellent volume de Joseph LA PALOMBARA and Myron WEINER, eds., *Political Parties and Political Development*, Princeton, 1966, sixième volume de la série « Studies in Political Development ».

exclusivement dans la ligne de ces préoccupations que les auteurs vont s'interroger sur les « contributions » que les partis apportent (ou n'apportent pas) à la solution de ces problèmes. Cette orientation réduit inévitablement le champ de l'investigation : peu d'attention sera accordée, par exemple, aux structures et à l'organisation des partis, ainsi qu'à leurs conditions de fonctionnement interne. De plus, elle conduit à traiter les partis politiques comme s'ils n'avaient d'autre raison d'être et d'autre système de référence que le « fonctionnement » du système politique : hypothèse qui, comme on essaiera de la montrer dans ce rapport, laisse échapper tout un aspect des interrelations complexes entre les partis et le système politique. [...]

### *Le problème des fonctions des partis politiques*

Il est devenu classique, depuis les travaux de E. E. Schattschneider <sup>3</sup> de parler des « fonctions » des partis. Malheureusement, si l'emploi du vocabulaire fonctionnaliste est devenu quasiment vernaculaire parmi les politistes « à la page », [178] l'usage de ce vocabulaire s'accompagne trop souvent de grandes libertés prises avec la théorie fonctionnaliste. Il en résulte beaucoup de confusions et de facilités dans l'emploi du terme « fonctions » lorsqu'il est appliqué aux partis.

L'abus de ce « fonctionnalisme empirique <sup>4</sup> » commence certes à faire l'objet de certaines critiques plus ou moins mordantes <sup>5</sup>, mais il ne semble pas qu'elles aient suffi ni à faire abandonner cette approche

---

<sup>3</sup> *Party Government*, New York, 1941, et Sigmund NEUMANN (éd.), « United States : The Functional Approach to Party Government » in *Modern Political Parties*, Chicago, 1956.

<sup>4</sup> William FLANIGAN et Edwin FOGELMAN, « Functionalism in Political Science » in Don Martindale (ed.), *Functionalism in the social sciences* (Philadelphia, 1965).

<sup>5</sup> Voir à ce sujet les réflexions très réservées de H. ECKSTEIN dans son article « Party Systems » in *International Encyclopedia of the Social Science*. Les critiques les plus pertinentes nous semblent être celles de Theodore J. LOWI, « Toward Functionalism in Political Science : The Case of Innovation in the Party Systems », *American Political Science Review*, LVII (1963), 570-83, et de SORAUF, « Political Parties and Political Analysis », 50-2

fonctionnaliste ni à rendre plus précis l'emploi des catégories fonctionnelles.

### *Les manifestations de la confusion*

La confusion se révèle d'abord en ce que le mot « fonctions » est employé sans qu'il soit toujours précisé s'il s'agit de fonctions « manifestes » ou de fonctions « latentes » (et la liste donnée des prétendues fonctions montre trop souvent ou bien que la distinction n'a pas été faite, ou bien qu'on amalgame pêle-mêle les deux types de fonctions). Elle se traduit aussi par le fait que le mot « fonctions » recouvre selon les cas (a) de véritables *fonctions latentes* ; (b) des *activités remplies par les partis* (et que l'on se borne à regrouper et à classer sous des rubriques parfois arbitraires, mais trop souvent incomplètes) ; (c) des *effets* que l'activité des partis auraient (ou n'auraient pas) sur la viabilité, la stabilité et le développement du système politique (entendu, selon les caprices des auteurs, tantôt de façon restrictive, [179] tantôt de façon extensive) ; (d) enfin des exigences *fonctionnelles du système politique* lui-même (par exemple, les sept « fonctions » de Gabriel Almond). Or il est clair, si l'on prend le mot dans la dernière de ces quatre acceptions, qu'il ne s'agit pas des « fonctions » des partis, et surtout que les partis seront presque toujours « multi-fonctionnels » (ce qui rend l'approche fonctionnaliste quasiment inutile) et qu'au regard de chacune de ces sept fonctions ils auront rarement un rôle exclusif, ni même nécessairement privilégié. [...]

### *Les divers réseaux d'exigences fonctionnelles et leur compatibilité*

Si l'on veut procéder à une analyse en termes « fonctionnalistes », il faut d'abord convenir de certaines définitions terminologiques.

Les fonctions sont des contributions (ou des solutions) que des acteurs apportent, par leurs actes, à des exigences fonctionnelles des systèmes auxquels ces acteurs sont reliés, ces exigences fonctionnelles étant supposées être ce qui est nécessaire à ce système pour survivre, s'adapter, atteindre ses buts, ne pas se dénaturer. Ces contributions peuvent résulter soit des buts proclamés et de l'activité immédiate des acteurs (fonctions manifestes), soit des résultats non consciemment recherchés et non immédiats desdits acteurs (fonctions latentes). Résultats non immédiats et buts proclamés et manifestes peuvent être dys-fonctionnels ou a-fonctionnels.

Si nous nous interrogeons sur les « contributions » que les partis apportent (ou n'apportent pas) aux exigences fonctionnelles du système politique, on se heurtera assez vite à un certain nombre de difficultés. [...]

Des difficultés et des impasses encore plus graves tiennent au *concept d'exigences fonctionnelles*.

La plus élémentaire réflexion montre que tous les systèmes n'ont pas les mêmes exigences fonctionnelles, ou qu'en tout cas celles-ci n'ont pas pour tous les systèmes politiques [180] la même intensité. De plus, certains d'entre eux peuvent bénéficier de conditions favorables (par exemple, une situation géographique privilégiée, un haut degré de développement technique ou économique) qui rendent moins pressantes pour eux certaines de ces exigences. Certains ont pu trouver des agencements structurels (par exemple, des mécanismes constitutionnels ou administratifs) qui « résolvent » en partie certains des problèmes fonctionnels. Le système politique d'une société sans passé historique commun, ou d'une société multi-ethnique ou multi-raciale ou multi-confessionnelle, mais bénéficiant d'un grand potentiel économique et d'une grande plasticité de ses structures sociales, aura des exigences fonctionnelles très fortes en ce qui concerne l'intégration et le maintien des valeurs, alors que l'adaptation aux changements et la

réalisation de ses buts ne lui poseront pas de problèmes aussi difficiles <sup>6</sup>.

Il est également évident que les idéologies tiennent une grande part dans la relativité de cette saillance des exigences fonctionnelles. Un système politique reposant sur une idéologie libérale et sur des valeurs « laïques » aura une tolérance plus grande — ou plus exactement s'imposera une tolérance plus grande — à ces prétendues exigences.

En fait, les exigences fonctionnelles d'un système politique — et surtout le degré de non-satisfaction que le système peut tolérer — sont dans une très large mesure déterminées par la *volonté des acteurs* du système ou par des *limites idéologiques*. D'un organisme biologique ou d'un système mécanique, on peut dire avec quelque précision à quelles conditions il trouve son meilleur régime de fonctionnement et quel est le seuil critique en deçà duquel il cessera d'être viable ou de se bloquer. L'analyse politique, quant à elle, ne permet pas de dire si le système politique des États-Unis cesserait [181] d'être viable s'il comportait un troisième parti qui serait communiste, ni si le système fédéral canadien actuel est plus ou moins viable que le système fédéral helvétique <sup>7</sup>. Le système politique de l'Inde peut être considéré comme supportant des *stress* intenses au regard de tous ses problèmes fonctionnels, et cependant, vaille que vaille, il « persiste » si par « persistance » on entend qu'il ne s'effondre pas. Le système politique dirigé par MM. Svoboda et Dubcek aurait vraisemblablement pu « résoudre » mieux ses exigences fonctionnelles que le système antérieur de M. Novotny, et cependant à partir du 24 août 1968 il n'a pas « persisté »...

Mais il y a des objections encore plus graves. Une analyse des partis en termes fonctionnalistes est arbitraire si elle prétend n'envisager que les exigences fonctionnelles du système politique. Si l'on admet en effet que, au moins dans un système pluraliste, la principale fonction des partis est de « représenter » ou d'« exprimer » (ou, selon la terminologie d'Almond, de « rassembler des intérêts »), il en résulte

---

<sup>6</sup> Le cas d'une société comme l'Inde serait presque inverse, avec cette difficulté supplémentaire qu'elle comporte plusieurs langues, plusieurs religions, plusieurs peuples, et que son système de valeurs est rituel.

<sup>7</sup> Voir en ce sens les observations, fondées, de A. James Gregor, « Political Science and the Uses of Functional Analysis », *American Political Science Review*, UXII (June 1968), 431.

que les partis, en tant qu'acteurs, ne sont pas seulement reliés au système politique, mais aussi aux groupes (c'est-à-dire à des sous-systèmes sociaux) qu'ils représentent et qu'ils expriment <sup>8</sup>.

Dans beaucoup de cas, il n'y aura pas d'incompatibilité permanente ni fondamentale entre les besoins fonctionnels de ces groupes et ceux du système politique. D'une part, parce que ces groupes peuvent avoir un système de valeurs et des objectifs compatibles avec ceux du système politique (ou même, pour l'essentiel, identiques). Ensuite, parce que ces groupes sont trop peu structurés ou trop hétérogènes [182] pour avoir des exigences fonctionnelles cohérentes. Enfin, parce que, surtout dans un *party System* dualiste, l'un et l'autre des deux grands partis a généralement, par la force des choses, des clientèles trop diverses pour qu'il soit dépendant de tel ou tel groupe déterminé. Lorsque de telles conditions sont réunies, il est vrai que ce sont avant tout les exigences fonctionnelles du système politique qui modulent et orientent le comportement des partis dans leur activité.

Il en va différemment lorsque des groupes bien structurés, ayant une conscience de groupe développée et un système de valeurs fortement opposé à celui du système politique, cherchent à "exercer une action politique. Si le *party System* s'y prête — et ce sera le cas s'il y a pluralité de partis — de tels groupes auront des chances d'exercer une pression assez forte sur certains partis. On pourra même se trouver en face d'une interpénétration organique plus ou moins étroite entre un parti et des groupes organisés, sans cependant qu'il y ait absorption ni fusion. Lorsqu'il en est ainsi, un tel parti devra répondre à des exigences fonctionnelles de son groupe de référence (par exemple : entretenir sa cohésion, développer sa conscience de groupe, satisfaire ses objectifs politiques) et cependant essayer aussi — sous peine de se mettre hors du jeu — de répondre au moins à certaines des exigences fonctionnelles du système politique.

Le conflit et l'incompatibilité entre ces deux réseaux d'exigences fonctionnelles ne sont d'ailleurs pas ressentis avec la même intensité à tous les échelons et à tous les niveaux du parti : les militants de base,

---

<sup>8</sup> Ils peuvent être liés aussi à ce qu'Alain Touraine appelle des « sujets historiques » (*Sociologie de l'action*), c'est-à-dire à certains ensembles sociaux (classes, par exemple) porteurs d'une volonté collective et d'un projet collectif.

plus attachés à l'intimité du lien entre le parti et ses groupes sociaux de référence, auront tendance à privilégier les exigences fonctionnelles de ces derniers, tandis que les parlementaires du parti, plus associés au fonctionnement du système politique et plus en contact avec les autres partis, auront plus de difficultés à concilier ces exigences contradictoires : de là, la tension quasi structurelle qui a presque toujours existé au sein des partis sociaux-démocrates entre le groupe parlementaire et les [183] militants, tensions souvent génératrices de crises qui ne furent pas sans retentissement sur le fonctionnement du système politique.

Il ne faut cependant pas en déduire que, même dans ces hypothèses, cette relative incompatibilité conduira à des situations sans issues. Les exigences fonctionnelles de l'un et de l'autre système de référence ont rarement un degré de rigidité totale ; elles peuvent admettre un seuil de tolérance à l'insatisfaction plus ou moins bas. De plus, il est rare qu'un parti soit entièrement dans la dépendance d'un seul groupe qui, à lui seul, tiendrait toutes les clés de la puissance électorale et politique de ce parti : ce dernier a généralement d'autres clientèles et il s'appuie aussi sur des électors plus ou moins stables pour lesquels l'identification au parti l'emporte sur l'identification au groupe social (au moins dans les conduites électorales). Il n'en reste pas moins que de telles situations entraîneront certaines ambiguïtés dans la conduite des partis. Ces ambiguïtés, reflets d'exigences incompatibles ou difficilement compatibles, n'autorisent cependant pas à dire que ces partis n'accomplissent pas ou accomplissent mal les « fonctions du système politique », pas davantage à dire qu'ils accomplissent des « contre-fonctions ». Ils « contribuent », de façon variable, à certains éléments du système politique (mais pas à tous), tantôt de façon manifeste et tantôt de façon latente, en tentant de concilier cette contribution avec celle qu'ils doivent à d'autres systèmes de référence.

Pour être complet dans cette investigation des systèmes de référence, il faudrait encore en mentionner trois autres :

1. Pour certains partis — surtout les petits partis idéologiques animés par un fort militantisme — c'est le Parti lui-même avec son histoire et ses traditions, ses héros légendaires et ses mythologies, qui est à lui-même son propre système de référence. Pour les militants

surtout, il a ses propres exigences fonctionnelles qu'ils placeront avant toutes les autres. Les activités d'un tel Parti seront orientées vers l'engroupe : [184] gagner des militants et entretenir leur ferveur, maintenir la presse du Parti, s'évertuer à se distinguer idéologiquement des autres partis rivaux, sont des activités plus importantes que de gagner des voix ou faire élire des représentants dans les assemblées.

2. Pour d'autres partis, le système de référence se situe hors des frontières territoriales. C'est le cas des Internationales politiques pour les partis sociaux-démocrates jadis, pour les partis communistes aujourd'hui. À un moindre degré, c'est aussi le cas de certains mouvements nationalistes arabes (le Baath, par exemple) au regard de certains partis nationaux de la RAU, de Syrie ou d'Irak.

3. En ce qui concerne la situation des États fédéraux, une des unités fédérées — ou un groupe d'entre elles — peut n'être pas seulement une collectivité territoriale mais constituer le foyer d'un système de valeurs distinct. Elle peut alors formuler des volontés politiques difficilement compatibles avec celles de l'ensemble fédéral. Dans ce cas, les partis politiques nationaux — du moins s'ils ont une base dans ces unités fédérées — auront des difficultés à concilier les exigences contradictoires des deux systèmes en opposition et ils ne parviendront (provisoirement, peut-être) à satisfaire à la fois ces deux réseaux d'exigences qu'en adoptant une double structure, l'une à l'échelon fédéral, l'autre à l'échelon local, plus ou moins autonomes l'une par rapport à l'autre<sup>9</sup>.

Compte tenu de ces divers systèmes de référence possibles pour les partis, et par conséquent des réseaux plus ou moins incompatibles d'exigences fonctionnelles qui en découlent, quelle peut bien être la signification du terme « fonctions » lorsqu'on l'applique aux partis ?

---

<sup>9</sup> Avec les transpositions qui s'imposent, cette situation n'est pas sans analogie avec celle de ces partis communistes d'Amérique patine qui, interdits en droit mais en fait à peine clandestins, sont « représentés » dans la vie politique officielle par un parti qui ne porte pas le nom de parti communiste, mais en est la « doublure ».

[185]

*Les partis « anti-système »  
ont-ils des « fonctions » ?*

Sans aucunement forcer l'expression, nous voudrions soutenir qu'*aucun* parti politique n'est purement fonctionnel (ni « fonctionnaire ») pour le système politique. Nous l'affirmerions aussi bien des deux grands partis des États-Unis <sup>10</sup> que du Parti gaulliste en France, ou d'un parti unique ou hégémonique en système de dictature <sup>11</sup>.

S'il en est ainsi, c'est d'abord pour la raison évidente de bon sens que les partis (l'étymologie du mot l'indique assez) sont des organisations qui « fractionnent », qui sont tournés vers la lutte, qui ne représentent que des minorités actives. À ce titre, ils ne peuvent être purement et simplement des serviteurs impassibles du système politique.

C'est aussi — nous l'avons montré plus haut — parce que les exigences fonctionnelles d'un système politique ont une certaine plasticité et qu'il y a divers moyens relativement substituables d'y faire face.

Toutefois, dire qu'aucun parti n'est purement fonctionnel pour le système politique, ce n'est pas dire qu'une analyse des partis en termes fonctionnalistes est absurde et n'a aucun intérêt. C'est simplement rappeler cette vérité banale que les systèmes politiques — comme les

---

<sup>10</sup> Est-il fonctionnel que les mécanismes de désignation des candidats aboutissent à choisir deux candidats à la présidence qui ont presque exactement la même position sur la guerre au Vietnam alors que sont éliminés de la compétition des candidats qui représentaient l'opinion de près de la moitié de la population sur le même sujet ? Est-il fonctionnel qu'aucun des deux grands partis ne puisse être le « représentant » des minorités politiques actives de la communauté noire ? Dans quelques décennies, on s'apercevra peut-être que le *party System* des États-Unis n'a pas répondu à l'exigence d'intégration politique.

<sup>11</sup> Cela a toujours été si constant en U.R.S.S. que le Parti lui-même est l'objet de contrôles, qu'il doit se soumettre à l'autocritique, et qu'un des premiers dangers décelés par Lénine a été la bureaucratie du Parti.

systèmes sociaux — ne sont pas des systèmes uni-dimensionnels (*goal-systems*) comme le sont les systèmes biologiques ou les servo-mécanismes. [186] C'est aussi une autre façon de dire que le système politique est un univers de conflit tout autant que d'intégration.

À la condition de ne prendre l'analyse fonctionnaliste que comme un instrument heuristique et non pas comme un système d'explication rigoureusement scientifique <sup>12</sup> — et sous réserve des propriétés des systèmes politiques qui viennent d'être rappelées, — cette analyse peut cependant être utile pour l'étude des rapports entre partis politiques et systèmes politiques.

Elle peut notamment permettre de comprendre comment certains partis, théoriquement hostiles au système politique et à ses valeurs, peuvent à la fois constituer une gêne réelle mais non insurmontable pour ce système politique et contribuer cependant, de façon indirecte, au maintien de certains éléments de ce système. L'étude de ce type de partis en termes fonctionnalistes peut présenter en outre un certain avantage : elle peut permettre de reformuler, d'une manière moins simpliste qu'on ne le fait d'ordinaire, ce que sont les exigences fonctionnelles des systèmes politiques. Du même coup, deux autres résultats pourront être atteints. D'une part, on pourra voir comment un système politique parvient à faire peser les contraintes de ses normes même sur des partis qui sont cependant décidés à les refuser : c'est un éclairage jeté sur les effets du système politique. D'autre part, on aura un aperçu — mais évidemment pas une mesure exacte — des tolérances du système politique aux activités « non-contributives » de ces partis.

Notre point de départ sera une réflexion d'ensemble sur les exigences fonctionnelles d'un système politique. Nous ne nous attacherons pas à celles qui concernent ce que Gérard Bergeron appelle le « fonctionnement de l'État » (fonctions d'« impérativité » et d'« exécution ») pour la simple raison [187] qu'elles n'intéressent pas directement les rapports du système et des partis politiques. Nous refusons également de partir de l'hypothèse typiquement « parsonienne » que le problème fondamental de tous les systèmes sociaux est celui de leur intégration et de leur persistance dans leur genre. Nous partirons au contraire de l'hypothèse qu'un système

---

<sup>12</sup> Ici encore, nous nous rallions aux propositions de GREGOR, « Political Science and the Uses of Functional Analysis », notamment 435-439.

politique est un ensemble de processus et de mécanismes destinés à faire converger ou à neutraliser des pluralismes sociaux irrépressibles <sup>13</sup> et qui, de plus, est organisé de façon telle qu'il permet à ses différents acteurs de proposer des buts contradictoires et de concourir entre eux pour changer l'agencement du système ou pour modifier ses orientations *sans faire exploser l'équilibre des pluralismes*. Nous reconnaissons bien volontiers que cette hypothèse exclut en principe un type idéal de système politique : la dictature absolue.

Cette définition conventionnelle du système politique étant posée, il en résulte que trois exigences fonctionnelles peuvent en être déduites <sup>14</sup>.

### *La fonction de légitimation-stabilisation*

Pour se défendre et pour imposer une résistance aux tensions centrifuges comme à ses processus internes de combat politique, un système politique a besoin d'être légitimé et stabilisé.

Le degré de légitimation et de stabilisation est cependant très variable. Il n'est pas nécessairement le même pour chacun des éléments du système politique : la communauté, le régime, ou les autorités (si l'on adopte l'analyse de David Easton) ; ni pour chacun des niveaux de l'un ou de l'autre [188] de ces trois éléments. Un système politique qui bénéficiera de soutiens très larges et très puissants en faveur du sentiment d'unité nationale pourra supporter une charge critique beaucoup plus forte de contestation quant à son régime politique ou quant à la personne de ses autorités (à la condition cependant que certaines forces au moins apportent un soutien réel à ces deux autres éléments).

Légitimation et stabilisation seront évidemment mieux satisfaites si elles sont manifestes et totales. Elles peuvent cependant être suffisantes

---

<sup>13</sup> C'est à peu près ce que veut dire W. E. MOORE lorsqu'il définit un système social comme un *tension-management*, cf. *Social Change*, Englewood Cliffs, 1963.

<sup>14</sup> Nous n'affirmons pas que ces trois exigences sont les *seules* exigences d'un système. Nous disons seulement que, pour le problème qui nous intéresse ici, ce sont trois exigences à considérer.

à la condition qu'il n'y ait pas, par ailleurs, d'autres grands périls si elles ne sont que latentes, indirectes et partielles. Ici encore, comme on l'a déjà signalé plus haut — la volonté des autorités dirigeantes et les rigidités idéologiques du système déterminent dans une large mesure le degré de nécessité de ces exigences. Les partis du type que Lowi appelle « *constituent party* » sont certes ceux qui répondent le mieux à cette fonction, mais des partis d'un type différent peuvent y contribuer partiellement.

### *La fonction tribunitienne*

Un système politique doit réussir une intégration politique ou parvenir à neutraliser les forces centrifuges qui ne peuvent être pleinement et immédiatement intégrées.

Un système politique s'impose en effet à une société divisée en groupes aux intérêts et aux desseins divers, et même antagonistes : même si l'on admet que d'autres sous-systèmes que le système politique contribuent eux aussi à l'intégration de la société, il serait naïf d'imaginer que l'activité politique ne fournira pas à ces antagonismes l'occasion de se heurter. Bien pis, une société peut avoir le malheur de connaître en son sein des clivages, c'est-à-dire de fortes hétérogénéités culturelles, socio-économiques et politiques qui engendrent des prédispositions à des conflits. Si des groupes ont pris une conscience nette qu'en raison de ces clivages ils ne participent pas pleinement à la communauté et au système politique, ce dernier se trouve menacé. [189] Face à cette menace, il a le choix : ou se réaménager pour faire disparaître ces clivages (mais ce ne sera pas toujours possible), ou réprimer (mais, d'une part, ce n'est pas sans danger, d'autre part, cela peut être contraire aux valeurs et aux normes du système), ou offrir la possibilité à ces groupes sous-privilegiés d'être défendus et d'avoir un moyen de se protéger contre le système (c'est une forme de protection des minorités).

C'est cette dernière situation qui nous intéresse. Nous l'appelons la fonction tribunitienne. Elle est, selon nous, l'exigence fonctionnelle d'un système politique dans une société qui connaît des clivages. Elle peut être organisée dans les structures mêmes d'un système. C'est ce

que fit la République romaine avec l'institution du tribun de la plèbe. C'est également l'un des buts que l'on peut chercher à atteindre avec des institutions de protection des minorités ethniques ou religieuses à l'intérieur d'un État. C'est enfin l'un des buts que l'on peut assigner à une structure fédérale <sup>15</sup>.

Si les structures du système ne comportent aucune institution tribunitienne ou si celles-ci, bien qu'organisées, remplissent mal leur office, il est infiniment vraisemblable que des partis politiques (et, à défaut de ceux-ci, des églises, des syndicats, des ligues) chercheront à donner une expression à cette conscience de non-participation au système. Des partis politiques qui seront « manifestement » hostiles au système pourront donc remplir de façon latente cette fonction tribunitienne. Cela signifie pour eux plusieurs choses : d'abord, qu'ils ont cessé en fait d'être des partis révolutionnaires <sup>16</sup>, ensuite, qu'ils ont acquis assez de force et de représentativité pour pouvoir effectivement bloquer ou entraver [190] le fonctionnement du système sans que ce dernier ose répliquer par la répression ou la mise hors-la-loi de ces partis ; enfin, qu'ils ont assez d'autorité sur les groupes dont ils prétendent être les porte-parole pour empêcher ceux-ci de se livrer à des actions « sauvages » ou de se réfugier dans des comportements de retrait et de boycott.

L'accomplissement de cette fonction tribunitienne est-elle une « contribution » au système politique ? Non, en ce sens qu'elle gêne son fonctionnement harmonieux et qu'elle peut aboutir à des activités et à des comportements irresponsables de la part des partis « tribunitiens ». Oui, en ce sens qu'elle dévie des virtualités révolutionnaires et qu'elle est, dans certaines situations explosives, *un des moyens de vivre avec des clivages*. Pour les partis qui se complaisent dans l'accomplissement de cette fonction, elle comporte l'avantage de leur fournir un terrain favorable à leur croissance par l'exploitation systématique des mécontentements, mais elle comporte également le risque de leur faire perdre leur caractère révolutionnaire, de les rendre prisonniers de clientèles parfois instables, enfin de les

---

<sup>15</sup> Tel est, par exemple, le but que recherchent ceux qui, en Belgique, réclament un système fédéral pour régler le conflit entre Wallons et Flamands.

<sup>16</sup> Ou bien ils ont cessé d'être des partis autonomistes, irrédentistes, séparatistes, même s'ils continuent à se proclamer tels.

faire exclure de façon permanente ou prolongée de l'exercice des responsabilités et donc des bénéfices du pouvoir.

### *La fonction de relève politique*

Un système politique n'étant — dans la définition que nous en avons donnée — ni immobile ni unidimensionnel <sup>17</sup>, il doit susciter des *programmes* politiques, c'est-à-dire des propositions de changement aux orientations politiques précédemment définies, et des *critiques* sur la politique menée par ses autorités. Il doit de même offrir la possibilité d'une *relève de ses autorités*.

[191]

C'est une exigence (des systèmes politiques démocratiques, du moins) à laquelle correspond une fonction que certains auteurs ont appelée « programmatique » <sup>18</sup>, qu'on pourrait appeler « fonction de critique politique ». Pour mieux exprimer que cette exigence appelle à la fois un besoin de critique, mais de critique concrétisée par la formulation de programmes politiques réellement convertibles en décisions politiques, et enfin la possibilité effective de fournir au système politique d'autres autorités de remplacement, nous préférons appeler cette fonction la fonction de relève politique.

Les structures et les institutions du système politique contribuent de diverses manières à assurer la satisfaction de cette exigence. Il en sera ainsi, par exemple, des débats dans les Parlements, des libertés publiques d'expression et d'association, des compétitions électorales, des procédures de mise en jeu de la responsabilité politique du gouvernement.

Cependant, parallèlement à ces institutions, les partis politiques, surtout les grands partis « programmatiques », jouent un rôle important dans l'accomplissement de cette fonction. Si l'on a pu reprocher aux deux grands partis des États-Unis d'avoir la plupart du temps négligé

---

<sup>17</sup> Un système politique est bien, selon la terminologie de Parsons, « *purposive* » mais, par nature, il n'est pas définitivement lié à un seul dessein (ou alors c'est une dictature rigide) ; il est ouvert à une dialectique des desseins.

<sup>18</sup> LOWI, « Party, Policy, and Constitution in America ».

le *policy-making*, d'être insuffisamment soucieux de définir des grandes options politiques, tandis qu'ils seraient au contraire d'excellents instruments de nomination des candidats aux rôles d'autorité, c'est parce que ces deux grands partis ne répondent qu'à l'un des aspects de la fonction de relève politique (au grand regret des partisans de la thèse des « *more responsible parties* <sup>19</sup> »).

Comment apprécier la contribution des partis « antisystème » à la fonction de relève politique ?

[192]

Pour ce qui est de la critique du système, de ses valeurs et de ses normes, de ses structures et de ses autorités, ces partis — par leur nature même — s'y adonnent totalement et en permanence. Il pourra même advenir qu'il s'agisse d'une critique si fondamentale qu'elle ira très au-delà de ce que le système peut supporter. Il en ira ainsi si la critique atteint l'existence même de la communauté nationale ou si elle implique l'adhésion à un système de valeurs emprunté à un modèle étranger que la majorité de la communauté nationale ressent comme hostile. Il en sera de même si cette critique atteint les valeurs et les normes du régime politique de façon drastique.

Pour ce qui est des programmes politiques, les partis de ce type n'en sont généralement pas avares, mais il s'agit le plus souvent soit de programmes qui proposent des réorientations si bouleversantes que le système politique actuel ne peut les supporter, soit de programmes beaucoup trop généraux pour être réellement convertibles en un ensemble cohérent de décisions politiques réalisables avec les ressources disponibles du système. De plus, dans la mesure où les partis de ce type se complaisent dans l'exercice de la fonction tribunitienne, ils présentent (plus ou moins consciemment) des programmes politiques irréalistes et irresponsables : il s'agit de plates-formes électorales destinées à rassembler les différentes catégories de mécontents et de réprouvés, beaucoup plus que de « programmes de gouvernement » que ces partis pourraient effectivement mettre en œuvre s'ils parvenaient à accéder aux rôles d'autorité. Les « programmes » sont alors avant tout des « manifestes ». Ils ne sont pas

---

<sup>19</sup> « Toward a More Responsible Two-Party System », report on the committee on political participation, American Political Science Association, *American Political Science Review*, XLIV, no. 3, sept. 1950.

des alternatives à des politiques. Toutefois, le raisonnement ne doit pas ici être trop absolu : même des partis tribunitiens et « anti-système » peuvent se rendre compte qu'ils ont avantage — pour étendre leur audience et pour ne pas s'exposer à l'isolement impuissant — à inclure dans leurs « programmes-manifestes » au moins certains éléments acceptables par d'autres partis et traduisibles [193] en décisions politiques concrètes avec les ressources disponibles du système. C'est là qu'on peut se rendre compte que les structures du système politique exercent leurs contraintes même sur les partis de ce type : la compétition électorale les oblige à modérer leur irresponsabilité, les mécanismes parlementaires les obligent à utiliser le droit d'initiative législative et d'amendement d'une façon qui ne peut pas être constamment déclamatoire, les nécessités des alliances électorales et parlementaires avec d'autres partis les poussent à sortir de leur rôle purement tribunitien. S'ils tentent de résister à ces contraintes, ils courent le risque de s'isoler et d'être mis en quarantaine : c'est le ghetto.

Enfin, pour ce qui est de l'aptitude à « relever » les autorités du système, les partis de ce type se trouvent généralement dans une situation difficile. Ou bien, fidèles à leurs principes et aux exigences de séparation des groupes dont ils sont les instruments, ils entendent n'accéder à ces rôles que seuls et à seule fin de procéder à un bouleversement total du système : celui-ci évidemment se protégera. Ou bien, ne parvenant pas à s'assurer une majorité électorale ni à conclure avec d'autres partis une coalition qui obtiendrait une telle majorité, ces partis seront isolés ; même si leur opposition gêne le fonctionnement du système et rend plus difficile la formation des combinaisons gouvernementales, différentes ressources peuvent être trouvées pour permettre au système politique de surmonter ou de limiter cette gêne <sup>20</sup>. Ou bien enfin, ces partis seront admis à participer aux rôles d'autorité, mais de façon mineure, de telle sorte qu'ils ne seront pas en mesure de se servir de cette participation au pouvoir pour appliquer leur programme et qu'ils renonceront en fait à leur nature « anti-système ». Cette participation [194] mineure peut revêtir

---

<sup>20</sup> Les exemples de la République française et de la République italienne illustreraient aisément ces ressources : régime électoral tendant à sous-représenter les communistes, procédures réduisant les ressources que les parlements offrent à des partis tels que les partis communistes, etc.

différentes formes : ou bien ces partis n'occuperont dans un ministère que des responsabilités et des postes de rang inférieur où ils n'auront pas le moyen d'appliquer les réformes qui leur tiennent le plus à cœur (ils ne seront qu'une caution), ou bien, dans un système politique à structure fédérale, ils ne parviendront à se rendre maître que des rôles d'autorité d'une unité régionale et se heurteront aux pouvoirs supérieurs (en matière financière et en matière de contrôle des normes fondamentales) des autorités fédérales <sup>21</sup>.

Ici encore cependant, on ne doit pas oublier que certaines pressions externes et internes s'exerceront sur ces partis pour les faire sortir de cette situation d'opposition permanente et stérile.

Les pressions externes peuvent provenir des autres partis et de l'électorat. Il est possible en effet que des partis voisins, eux-mêmes mal placés pour accéder aux rôles d'autorité du système bien qu'ils en acceptent les normes et les structures, cherchent une alliance avec les partis « antisystème » ; ils poseront alors leurs conditions à ces derniers pour les aider à s'introduire au pouvoir, mais ils devront en échange leur offrir de participer à l'exercice des responsabilités. Ce peuvent être également des sections de l'électorat de ces partis qui — en menaçant de transférer leurs votes à d'autres partis parce qu'ils souhaitent être représentés dans les organes qui prennent les décisions — contraignent ces partis à sortir de leur isolement tribunitien.

Les pressions internes peuvent provenir de certains éléments du parti. Par exemple, les parlementaires et certains dirigeants les plus en contact continu avec les autres leaders de formation politique sont plus sensibles aux inconvénients de leur isolement et plus tentés par les avantages de la [195] participation au pouvoir. Elles peuvent provenir aussi de factions à l'intérieur du parti qui, tentées par le « ministérialisme », voudraient que le parti sorte de l'impasse <sup>22</sup>.

La grosse inconnue est de savoir si ces pressions externes et internes seront suffisantes pour qu'un parti « anti-système » en arrive à contribuer à la fonction de relève politique de façon acceptable et

---

<sup>21</sup> Les communistes ont bien conquis le gouvernement de quelques provinces en Inde, mais cela ne leur donne qu'un pouvoir limité dans la fédération.

<sup>22</sup> On sait que le problème du « ministérialisme » a, dès leur origine, été une cause de discordes dans les partis sociaux-démocrates et que, récemment, il a entraîné une scission au sein du Parti socialiste italien.

supportable par le système politique. Il résulte assez clairement de ce qui précède qu'il ne pourra y contribuer qu'à deux conditions : (a) qu'il ait accepté — de façon manifeste ou latente — de contribuer à la fonction de « légitimation-stabilisation » au moins en ce qui concerne certains éléments significatifs du système politique (et cela, une fois encore, ne dépend pas seulement de ses bonnes dispositions, mais de la tolérance du système politique) ; (b) qu'il ait choisi de renoncer à l'exercice exclusif de la fonction tribunitienne (étant entendu que, comme beaucoup d'autres partis, il aura toujours la tentation, pour des intérêts électoraux, d'exercer une part de cette fonction).

*Revue canadienne de science politique,*  
II, n° 1, mars 1969,  
pp. 18-19, 29-30, 32-42.